



Commune de **B E R T R A N G E**

AVIS DE PUBLICATION

En exécution de l'article 9.2. de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, telle qu'elle a été modifiée dans la suite, il est porté à la connaissance du public que la **société HORNBACH BAUMARKT Luxembourg s.à.r.l.** a introduit une demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un élévateur à fourches Marque STILL, type EXV16, n° de construction F20327J00557 à Bertrange.



Commune de **B E R T R A N G E**

Bertrange, le 24 novembre 2021


Frank COLABIANCHI
Bourgmestre


Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bertrange certifie par la présente que l'avis ci-dessus relatif à la demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un élévateur à fourches à Bertrange, a été publié aux endroits prévus pour les affichages publics, à partir du 24 novembre 2021.



Commune de **B E R T R A N G E**

Bertrange, le 24 novembre 2021


Frank COLABIANCHI
Bourgmestre


Georges FRANCK
Secrétaire